

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, M. Hadi HMAMED, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Daniella TROCHU), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés : M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Ludovic JAMET), M. Jean-Michel DESCH, Mme Daniella TROCHU (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel SAPORTA, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Erik LINQUIER, M. ROLAND de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 28 janvier 2013

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Excusés : 5

N° de l'ordre du jour :

2013.02.10 : Adoption définitive du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2017 et transmission aux Préfets.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 302-1 et suivants et R302-1 et suivants précisant le contenu, les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des Programmes Locaux de l'Habitat ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Vu la délibération n°2010.05.11 du Conseil communautaire en date du 25 mai 2010 engageant la procédure d'élaboration du second Programme Local de l'Habitat de Versailles Grand Parc ;

Vu le porter à connaissance transmis par les services de l'Etat en date du 18 octobre 2010 ;

Vu la délibération n°2012.04.01 du Conseil communautaire en date du 11 avril 2012 sur l'approbation du projet du second Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc 2012-2017 ;

Vu la délibération n°2012.06.28 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2012 portant sur l'approbation du projet du second Programme Local de l'Habitat après avis des communes et sa transmission aux services de l'Etat ;

Vu le courrier du Préfet des Yvelines en date du 13 novembre 2012 et la réponse apportée par la communauté d'agglomération le 23 novembre 2012 ;

Vu les réserves émises par le Comité Régional de l'Hébergement et du Logement (CRHL) du 4 décembre 2012, formulées officiellement par les représentants de l'Etat par courrier du 16 janvier 2013 ;

Vu la délibération n°2012.12.01 du Conseil communautaire en date du 4 décembre 2012, modifiant, suite à la présentation du document en Comité Régional de l'Hébergement et du Logement, le projet du second Programme Local de l'Habitat de Versailles Grand Parc ;

Vu les délibérations des conseils municipaux de :

- Bièvres et Renne-moulin, le 11 décembre 2012
- Toussus-le-Noble, le 14 décembre 2012
- Rocquencourt, le 17 décembre 2012
- Bois d'Arcy, le 20 décembre 2012
- Versailles, le 17 janvier 2013
- Buc, le 21 janvier 2013
- Bailly et Noisy-le-Roi, le 28 janvier 2013
- Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'Ecole, le 31 janvier 2013 ;

Vu les courriers des communes de Jouy-en-Josas, des Loges-en-Josas et de Viroflay en date du 31 janvier 2013 ;

La loi Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006 rend obligatoire les PLH pour toutes les intercommunalités compétentes en matière d'habitat de plus de 50 000 habitants et comportant une ville centre de plus 15 000 habitants.

Ce document définit les objectifs et les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser la mixité sociale et résidentielle et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

L'intercommunalité s'est dotée en février 2006 de son premier PLH. Celui-ci est arrivé à échéance le 31 décembre 2011. Le Conseil communautaire a donc lancé, le 25 mai 2010, la procédure d'élaboration de son second PLH qui s'étend sur la période 2012-2017.

La rédaction de ce document, conduite par les services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, s'est déroulée en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs de l'habitat.

Par délibération n°2012.04.01 en date du 11 avril 2012, le Conseil communautaire a arrêté le projet du deuxième Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc 2012-2017. Ce projet a ensuite été soumis pour avis aux communes de Versailles Grand Parc.

Au vu de ces avis, une nouvelle délibération a été prise pour approuver le document et autoriser sa transmission aux services de l'Etat afin qu'ils saisissent le Comité Régional de l'Hébergement et du Logement.

Après instruction, le Préfet des Yvelines a précisé par courrier du 13 novembre, les observations de l'Etat sur les documents. La communauté d'agglomération a répondu à ces remarques par courrier du 23 novembre 2012.

Le PLH de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc été présenté pour avis au Comité Régional de l'Hébergement et du Logement lors de sa session du 4 décembre. L'Etat, en la personne de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines, a proposé un avis favorable sous réserves et a confirmé que les réponses apportées par la communauté d'agglomération permettaient de les lever.

En conséquence, le Conseil communautaire a délibéré le 4 décembre 2012 sur ces modifications et répondu aux attentes formulées officiellement par les représentants de l'Etat le 16 janvier, suite au CRHL du 4 décembre 2012.

L'ensemble des communes ayant émis un avis favorable aux modifications proposées par la délibération du 4 décembre 2012.

Il est donc proposé d'adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat 2012-2017, dans sa version modifiée du 4 décembre 2012, puis de le transmettre aux services de l'Etat.

Celui-ci deviendra exécutoire, conformément à l'article L302-2 du Code de la construction et de l'habitation, deux mois après sa transmission au représentant de l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

- 1) *adopte son Programme Local de l'Habitat 2012-2017 ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à transmettre le Plan Local de l'Habitat à Monsieur le représentant de l'Etat dans la Région.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins 2 abstentions de M. Olivier LEBRUN et M. Patrice PANNETIER.



Pour le Président,
Par déléation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130207-CC20130210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2013